

**Séance du Conseil du
8 juillet 2024**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 8 juillet 2024 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin et extraordinaire du 10 juin 2024;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Faits saillants du rapport financier 2023;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Subvention partielle à l'organisme Tourisme Cap-Saint-Ignace;
 - b) Fermeture d'un ancien chemin sur le chemin des Pionniers Est;
 - c) Demande de contribution du Club Magny-Gym;
 - d) Appel d'offres public regroupé pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables, compostables, des résidus verts et encombrants;
 - e) Appel d'offres sur invitation pour le gainage d'une conduite sur la rue du Manoir Est;
 - f) Ratification de contrat avec Englobe pour la disposition de nos matières organiques;
 - g) Résolution adoption d'une entente de don avec Espace Chaudière-Appalaches.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Résolution d'appui FRR volet 3 pôle nord de la MRC de Montmagny;
 - b) Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux dans le cadre du programme de subvention du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
 - c) Appel d'offres pour la construction d'un belvédère au Coteau des Sœurs avec le Fonds des Legs.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions écrites ou verbales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la maire, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Christine Talbot, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2024-07-01

Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2024-07-02

Adoption des procès-verbaux du 3 juin 2024 et extraordinaire du 10 juin 2024

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin et extraordinaire du 10 juin 2024

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin et extraordinaire du 10 juin 2024, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés tels que rédigés. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2024-07-03

Ratification des comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2400154 au numéro C2400182, les dépôts directs du numéro P2400286 au numéro P2400329, et les paiements Accès D du numéro L2400064 au numéro L2400073 pour la somme de 277 379,27 \$ ainsi que les salaires pour une somme de 71 646,03 \$, totalisant ainsi 349 025,30 \$.

Faits saillants 2023

6. Faits saillants du rapport financier 2023

M^{me} Jocelyne Caron fait part des faits saillants du rapport financier 2023. Ces derniers sont dans le mot du Conseil de l'édition de juin du journal *Le Vaillant*.

7. Affaires nouvelles :

2024-07-04

Subvention partielle Tourisme Cap-Saint-Ignace

a) Subvention partielle à l'organisme Tourisme Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate l'organisme Tourisme Cap-Saint-Ignace pour la planification des activités touristiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a besoin de fonds pour les dépenses salariales dans l'attente de la subvention prévue d'Emplois été Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera la majorité des dépenses 2024 via son propre budget;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace ratifie un versement de 3 000 \$ à Tourisme Cap-Saint-Ignace pour pallier aux salaires des préposées touristiques engagées pour la saison estivale dans l'attente de la subvention prévue d'Emplois été Canada.

2024-07-05

b) **Fermeture d'un ancien chemin sur le chemin des Pionniers Est**

Fermeture d'un ancien chemin sur le chemin des Pionniers Est

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les Compétences municipales* permet aux municipalités de procéder par résolution pour la fermeture de chemins désaffectés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De fermer définitivement certaines portions de l'ancien chemin des Pionniers Est présentées au cadastre originaire de la Paroisse de Cap-Saint-Ignace, pouvant subsister à l'extérieur des emprises actuelles du chemin comprises entre les lots 3 250 483 et 3 251 047 du cadastre du Québec, exception faite des parties ayant fait l'objet de règlements de fermeture dûment adoptés antérieurement.

2024-07-06

c) **Demande de contribution du Club Magny-Gym**

Contribution au club Magny-Gym

CONSIDÉRANT QUE le Club Magny-Gym de Montmagny demande un remboursement de 10 % des frais d'inscription pour les résidents de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs gymnastes de Cap-Saint-Ignace ont participé aux sessions d'hiver et printemps 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accorder une somme de 1 057,11 \$ au Club Magny-Gym de Montmagny pour le remboursement de 10 % de la différence des frais payés par les résidents de Cap-Saint-Ignace.

2024-07-07

d) **Appel d'offres public regroupé pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables, compostables, des résidus verts et encombrants**

Appel d'offres public regroupé matières résiduelles non recyclables, compostables, résidus verts et encombrants

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entrepreneur *Les Concassés du Cap inc.* se termine le 31 décembre 2024 pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables et recyclables;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat était conjoint avec d'autres Municipalités et qu'il est bénéfique de procéder de la même façon pour le nouveau contrat à venir;

CONSIDÉRANT QUE le prochain contrat sera prévu pour cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 avec deux années optionnelles supplémentaires (2030 et 2031);

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions entre les Municipalités de Cap-Saint-Ignace, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, il a été convenu qu'il serait pertinent d'aller de nouveau en appel d'offres public regroupé pour ce nouveau contrat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi en lien avec l'appel d'offres public regroupé pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables, compostables, résidus verts et encombrants, devis conjoint préparé pour les Municipalités de Cap-Saint-Ignace, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

Le nouveau contrat à octroyer sera d'une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 avec deux années optionnelles supplémentaires (2030 et 2031).

Un avis public commun sera publié dans l'édition du 9 juillet 2024 du journal l'Oie Blanche et le devis sera disponible à compter du 10 juillet 2024 sur le système électronique d'appel d'offres (SÉ@O).

2024-07-08

Appel d'offres gainage
conduite Manoir Est

e) **Appel d'offres sur invitation pour le gainage d'une conduite sur la rue du Manoir Est**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation pour le gainage d'une conduite d'égout sur la rue du Manoir Est;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes de soumissions ont été adressées à six soumissionnaires distincts;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace ratifie les démarches de la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, pour les diverses demandes de soumissions acheminées dans le cadre de travaux de gainage de la conduite sur la rue du Manoir Est. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2024-07-09

Ratification contrat
Englobe matières
organiques

f) **Ratification de contrat avec Englobe pour la disposition de nos matières organiques**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ont l'obligation de se conformer à la collecte des matières organiques d'ici 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration de collectes des matières organiques sur le territoire de Cap-Saint-Ignace répond au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Montmagny (PGMR 2024-2031);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace instaurera sur son territoire les collectes des matières organiques dès l'automne 2024;

CONSIDÉRANT deux offres de services reçue dont celle de l'entreprise Englobe pour la réception de nos matières organiques triées à la source sur un site permettant d'en faire la valorisation;

CONSIDÉRANT QUE ce fournisseur est situé à une moins grande distance et que c'est le principal fournisseur des Municipalités avec lesquelles ont va en appel d'offres pour le contrat des matières organiques;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace ratifie la signature du contrat de services numéro ENG24-093 avec Englobe pour la réception des matières organiques de Cap-Saint-Ignace afin qu'elles soient triées à la source sur un site permettant d'en faire la valorisation à Saint-Henri. Le contrat est valide du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025. Le prix à la tonne est de 84,00 \$.

2024-07-10

Don Espace Chaudière-
Appalaches

g) **Résolution adoption d'une entente de don avec Espace Chaudière-Appalaches**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *ESPACE* Chaudière-Appalaches a proposé de faire un don d'un module de parc dans le cadre du projet de sensibilisation à la prévention de la violence faite aux enfants;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal reconnaît l'important de ce projet pour le bien-être et l'éducation de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire s'engage à respecter toutes les obligations et conditions stipulées dans le protocole d'entente, y compris la planification de la livraison, l'installation du module conformément aux lois et

règlements en vigueur, et l'organisation d'un événement d'inauguration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace approuve l'entente de don et autorise M^{me} Marie-Claude Laberge à signer la convention relative à l'octroi du module de parc en tant que bénéficiaire;

Il est également résolu que la Municipalité s'engage à donner une visibilité appropriée à *Espace Chaudière-Appalaches* lors de toutes activités publiques ou communications liées au projet, en utilisant le logo officiel et en informant l'organisme de cette utilisation;

ET il est finalement résolu que la Municipalité transmettra une copie de la présente résolution à *Espace Chaudière-Appalaches* dans les trente (30) jours suivant la signature de la convention.

8. Affaires commencées :

2024-07-11

Appui FRR volet 3

a) Résolution d'appui Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 3 pôle nord de la MRC de Montmagny

ATTENDU QUE

l'enveloppe totale du Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 3 est de 225 000 \$ par pôle municipal;

ATTENDU QU'

à la suite des différents octrois, une somme de 46 155 \$ demeurerait disponible pour des projets intégrant le cadre de gestion du FRR volet 3;

ATTENDU QUE

lors de la rencontre du 18 juin 2024, les directeurs généraux présents à la rencontre ont eu la présentation d'un projet admissible dans le cadre du FRR volet 3;

- Municipalité de Berthier-sur-Mer appui Les Vikings de St-François et propose le projet de la réfection de leur installation de baseball ainsi que la création d'un terrain multisport pour la pratique de sports de gazon, au coût de 71 924,06 \$ et souhaite bénéficier d'un apport financier du FRR Volet 3 de 46 155 \$.

ATTENDU QUE

les quatre Municipalités du pôle Nord de la MRC de Montmagny doivent s'entendre et être unanimes sur les montants accordés pour chacun des projets;

ATTENDU QUE

les projets doivent être différents d'une municipalité à l'autre et amener une attractivité nouvelle au pôle nord de la MRC de Montmagny;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace adopte la résolution à l'effet que le consensus des projets ci-dessus mentionné est unanime et permet aux promoteurs de déposer les projets au comité de gestion *Signature Innovation en santé durable*.

2024-07-12

Confirmation travaux
PRABAM

b) **Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux dans le cadre du programme de subvention du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a bénéficié d'une subvention de 139 899 \$ dans le cadre du Programme de subvention d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé des travaux admissibles, soit la réfection de la toiture du pavillon Isabelle-Dubé, le remplacement du système d'air climatisé du bureau municipal ainsi que la toiture du même bâtiment puisqu'il y avait infiltration;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace confirme la réalisation de ces travaux précités dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour un montant de subvention de 139 899 \$.

2024-07-13

Appel d'offres
construction belvédère
Coteau des Soeurs

c) **Appel d'offres pour la construction d'un belvédère au Coteau des Sœurs avec le Fonds des Legs**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander des soumissions sur invitation pour la construction d'un belvédère au Coteau des Sœurs;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de soumissions seront adressées aux soumissionnaires sélectionnés en caucus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à demander des soumissions aux

soumissionnaires sélectionnés en caucus pour la construction d'un belvédère au Coteau des Sœurs. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Informations
générales

9. Informations générales

M^{me} la maire informe les gens de différents dossiers.

Période de questions
écrites et verbales

10. Période de questions générales écrites et verbales

M^{me} la maire demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. M^{me} Caron valide si les gens de la salle ont également des questions.

2024-07-14

11. Levée de la séance

Levée de la
séance

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 heures 33.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire